



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

France 3

Question écrite n° 9760

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre de la communication de lui preciser la suite qu'il envisage de reserver aux conclusions qui lui ont ete remises en septembre 1993 par la commission de reflexion sur l'avenir de la television publique tendant a definir le role de France 3 dans la future chaine educative, compte tenu que le recent changement intervenu a la direction generale de France 3 semble avoir remis en cause cette perspective.

Texte de la réponse

La commission Campet, chargée de proposer une redefinition des missions et des conditions de fonctionnement du service public, a, dans son rapport remis le 23 septembre dernier, formule des recommandations pour la mise en oeuvre d'une television de la connaissance et notamment sur le « role moteur » que devrait jouer France 3 dans ce projet, compte tenu de l'experience acquise en matiere de programmes de connaissance et d'ouverture sociale. La commission Campet a souligne egalement l'aspect novateur de ce projet qui doit constituer « une orientation nouvelle en faveur de produits presentant des caracteristiques didactiques ou d'interactivite, les distinguant assez nettement des elements de connaissance usuellement diffuses ». C'est pourquoi la commission Campet a conclu a la necessite de « garantir la specificite et l'autonomie de la chaine du savoir ». Le Gouvernement, dans le double souci de faire beneficier la chaine du savoir, de la formation et de l'emploi du potentiel et de l'experience du secteur public sans pourtant la couper de la capacite d'initiative et d'orientation que representent les collectivites locales, les entreprises ou les grandes institutions, a propose au legislature la creation d'une societe appartenant au secteur public mais qui puisse s'ouvrir a d'autres operateurs. Les objectifs de cette nouvelle chaine ainsi que le schema de grille et de programmation sont etudies par un comite de pilotage reunissant l'ensemble des ministeres concernes. Ses conclusions seront rendues au plus tard a la fin du mois de fevrier 1994. Le role que France 3 pourra etre amene a jouer dans la constitution de cette societe ainsi que dans son fonctionnement sera alors precise.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9760

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 1994, page 16

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1138